

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

  
Terre de jeu & d'équilibre

N°711 - ÉDITION DU 06 DÉCEMBRE 2024

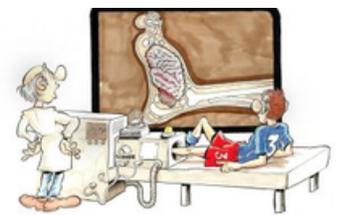


## EFOOT : Ouverture des inscriptions à l'eCoupe de France 2024/2025



## ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions sections Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football Animation Féminine
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués



Permanence médicale tous les week-ends



PERMANENCE WEEK END  
ELU(E) du COMITE

Ludivine FLOIRAC

01 34 08 11 28



## TOP SCORER 95

DECouvrez LE CLASSEMENT DES MEILLEURS BUTEURS !

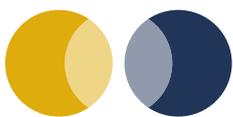


DVOF 1980 District du Val-d'Oise de Football  
SERVICE CIVIQUE

Service Civique:  
le nouveau polo est arrivé



Communiqué élection FFF



Crédit Mutuel

val d'oise  
le département

EKISPORT

COMITE NATIONAL  
VAL-D'OISE  
CDOS  
VAL-D'OISE

Gourman Dit  
RÉCEPTION

CMC  
TROPHÉES  
VAL-D'OISE

  
Terre de jeu & d'équilibre



# STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 02 DECEMBRE 2024

Présents : MM. S. Boisdenghien - JL. Faugeron - M. Bailliez - JF. Budet

Assiste : J. Garcia Santas (Comité Direction)

Excusé : J. Letellier

## INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

## ÉVOCACTION

### MONTMAGNY FC

**Match n° 28943953 du 30/11/2024 U14 D4 Poule E MONTMAGNY FC 22 / ADAMOIS OL 22**

Demande d'évocation de MONTMAGNY FC en date du 01/12/2024 sur l'inscription de deux joueurs mutés hors période.

La Commission dit : demande d'évocation non fondée, le joueur DG. Hugo, licence n° 2548069941 n'est pas en situation de mutation.

Le règlement autorisant l'inscription que d'un joueur mutation hors période sur la feuille de match.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50€ à la charge de MONTMAGNY FC**





## RÉCLAMATION

### REPRISE DU DOSSIER D'EZANVILLE ECOUEN US

Match n° 28434995 du 24/11/2024 Séniors D3 poule C MONTMAGNY FC 1/ EZANVILLE ECOUEN US 1

Date de la demande de réclamation : 25/11/2024 transformée par la Cion en évocation

Demande au club de MONTMAGNY FC la participation du joueur B.B. Sofière, licence n°2546330664 sur la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était susceptible d'être suspendu.

Le club de MONTMAGNY FC ayant répondu dans les délais (réponse par mail le 29/11/2024), la Commission dit match perdu par pénalité à MONTMAGNY FC 1 pour inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match, pour en attribuer le gain au club d'EZANVILLE ECOUEN US1.

**AMENDE : 100€ x 1 = 100 EURO au club de MONTMAGNY FC pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.**

- MONTMAGNY FC 23 : 0 but -1 Point
- EZANVILLE ECOUEN 1 : 1 but 3 Points

Par ailleurs, la Commission sanctionne le joueur B.B. Sofière, licence n° 2546330664, d'un match de suspension ferme avec **date d'effet de la suspension du 9/12/2024.**

**EZANVILLE ECOUEN US : CREDIT 43,50€**  
**MONTMAGNY FC : DEBIT 53,50€**

### MONTIGNY FC

Match n° 28445293 du 01/12/2024 U16 D3 Poule A MONTIGNY FC 95 21/ ARGENTEUIL FC 23.

Date de la réclamation : mail du 02/12/2024.

Réclamation de MONTIGNY FC 95 au motif que les joueurs d'ARGENTEUIL FC 23 :

- K. Yahya, licence n° 9604497710
- L. Florian, licence n° 9603861159
- B. Randy, licence n° 2547787518
- T. Pierre, licence n° 2548367658
- E.Y. Mohamed - Amine, licence n° 2547598470

sont susceptibles d'avoir participé avec l'équipe supérieure lors de sa dernière rencontre officielle, l'équipe ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures.

La Commission dit Réserve recevable et non fondée, toutes les équipes supérieures jouaient le même jour :

- Match n° 28944951 U16 D3 Groupe B VAUREAL 21 vs ARGENTEUIL FC 22
- Match n° 28944432 U16 D1 poule Unique CORMEILLAIS ACS 22 vs ARGENTEUIL FC 21.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50€ à la charge de MONTIGNY FC**





## MONTIGNY LVDB

Match n° 29955583 du 30/11/2024 Coupe du Comité Futsal MONTIGNY LVDB 2/ MONTMAGNY FOOT SALLE 2.

Date de la réclamation : mail du 01/12/2024.

Réclamation de MONTIGNY LVDB au motif que le joueur de MONTMAGNY FOOT SALLE FC :  
- L. Amine licence n° 2546351487

est susceptible d'avoir joué avec l'équipe supérieure lors de sa dernière rencontre officielle, l'équipe ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures.

La Commission dit Réclamation recevable, le joueur L. Amine licence n° 2546351487 étant susceptible d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure le 18/11/2024,

**Match n° 28218604 LA CUATRO FUTSAL 2 vs MONTMAGNY FOOT SALLE 1**, alors que celle-ci ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

**La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de MONTMAGNY FOOT SALLE** pour s'expliquer sur la participation au match cité ci-dessus du joueur désigné alors qu'il a participé au dernier match de l'équipe supérieure celle-ci ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

*La prochaine réunion se tiendra le lundi 09 décembre 2024 à 16h.*





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 03 DECEMBRE 2024

Présents : Mme Sylvestre- MM. Pézière – Podan Mavounzy – Senecal- Cokgul

Assiste : M. Macina (Comité).

Excusé : M. Truffot

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

## RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

## ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

## RAPPEL

La COC vous rappelle que les arrêtés municipaux pour fermeture de terrains doivent parvenir au District avant 15H





## REPORTS DE MATCHES

Tous les matches non joués pour intempéries des 23 et 24 novembre 2024 sont reportés aux 22 et 23 février 2025

## RETOURS COMMISSION STATUTS ET REGLEMENT

### COMMISSION du 25/11/2024

Match perdu par pénalité au club de CHAMPAGNE FC

SENIORS D1

Match n°28351943 du 13/10/2024

GOUSSAINVILLE FC / CHAMPAGNE SFC 95

GOUSSAINVILLE FC            3 buts    3 pts

CHAMPAGNE SFC 95            0 but    -1 pt

### COMMISSION du 25/11/2024

Match perdu par pénalité au club de CHAMPAGNE FC

SENIORS D1

Match n°28351940 du 22/09/2024

PERSAN US / CHAMPAGNE SFC 95

PERSAN US                        1 but    3 pts

CHAMPAGNE SFC 95            0 but    -1 pt

### COMMISSION du 25/11/2024

Match perdu par pénalité au club de CHAMPAGNE FC

SENIORS D1

Match n°28351890 du 06/10/2024

COSMO TAVERNY / CHAMPAGNE SFC 95

COSMO TAVERNY                3 buts    3 pts

CHAMPAGNE SFC 95            0 but    -1 pt

### COMMISSION du 25/11/2024

Match perdu par pénalité au club de BRUYERES BERNES

U14 D4 Poule D

Match n°28885891 du 09/11/2024

BRUYERES BERNES 21 / MONTMAGNY FC 23

MONFMAGNY FC 23            2 buts    3 pts

BRUYERES BERNES 21        0 but    -1 pt

## RETOURS COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

### COMMISSION du 19/11/2024

Match perdu par pénalité au club de SOISY AND MARGENCY

U18 D2 Poule B

Match n°28947334 du 22/09/2024

SOISY AND MARGENCY FC / VAUREAL FCM

SOISY AND MARGENCY FC        0 but    -1 pt

VAUREAL FCM                    0 but    3 pts



**COURRIERS DES CLUBS****GONESSE RC**

Courriel du 03/12/2024

Les matches du RC Gonesse Seniors D2.B se joueront pour le reste de la saison à 15H30 sauf dernière journée de championnat en application de l'article 10.3 du RD du DVOF

**PUISEUX LOUVRES FC**

Courriel du 02/12/2024

Puiseux Louvres Anciens D4 Poule B Match n°28425830 du 03/11/2024

Concernant votre réclamation. Les clubs ont la possibilité d'interjeter appel.

**GAFEPB**

Courriel du 02/12/2024

Critérium +55ans Poule B Saint Leu / GAFEPB match n°28430672 du 08/12/2024

Manque accord écrit de votre adversaire : match maintenu à la date officielle

**THILLAY ESM**

Courriel du 02/12/2024

Suite motif invoqué, la Commission décide l'aménagement des horaires suivant le 08/12/2024.

- Anciens D2 Poule A : Thillay / Méry Mériel : 9H30
- U16 D3 Poule D : Entente Roissy Thillay / Menucourt : 11H30
- U18 D3 Poule A : Thillay / Groslay : 13H30
- Seniors D4 Poule B : Thillay Saint Prix : 15H30

**ARGENTEUIL FC**

Courriel du 27/11/2024

Suite erreur administrative et rapport arbitre, recreditons le club d'ARGENTEUIL de l'amende de 52€ parue dans le pv DY 19/11/2024 et confirmons le résultat du U14 D4 Poule A n°28942998 du 28/09/2024

ARGENTEUIL FC 23 / HERBLAY ES 22

ARGENTEUIL FC 23            0pt    2buts

HERBLAY ES 22            3pts    4buts

**PREMIER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS****BOUFFEMONT ACF**

U16 D3 Poule B

Match n° 28945647 du 01/12/2024

BOUFFEMONT ACF 21 / GROSLAY FC 21

La Commission demande au club de Bouffémont l'envoi de la feuille de match non parvenue à ce jour au DVOF

**FONTENAY FC**

U14 D4 Poule E

Match n° 28943956 du 30/11/2024

PUISEUX LOUVRES / FONTENAY FC





## CONFIRMATION DE RESULTAT

**GROSLAY FC**

U18 D3 Poule A

Match n°28947452 du 01/12/2024

GROSLAY FC 21 / VIARMES ASNIERES OL 21

VIARMES ASNIERES OL 21	0pt	0but
GROSLAY FC 21	3pts	2buts

**ROISSY EN FRANCE US**

Anciens D2 Poule A

Match n° 28424842 du 17/11/2024

ROISSY EN FRANCE / ADAMOIS OL

ROISSY EN FRANCE	1pt	2buts
ADAMOIS OL	1pt	2buts

**CERGY PONTOISE FC**

U16 D2 Poule B

Match n°28944978 du 10/11/2024

CERGY PONTOISE FC / GOUSSAINVILLE FC

CERGY PONTOISE FC	0pt	1but
GOUSSAINVILLE FC	3pts	2buts

**SAINT BRICE FC**

U16 D2 Poule B

Match n°28944942 du 17/11/2024

SAINT BRICE FC / JOUY LE MOUTIER FC

JOUY LE MOUTIER FC	0pt	0but
SAINT BRICE FC	3pts	5buts

**SAINT LEU FC**

U15 D1 poule A

Match n°28429212 du 16/11/2024

SAINT LEU FC / ARGENTEUIL RC 3

SAINT LEU FC	0pt	2buts
ARGENTEUIL RC 3	3pts	3buts

**CORMEILLAIS ACS**

Critérium + 55 ans Poule B

Match n°28430650 du 03/11/2024

CORMEILLAIS ACS / GARGES FCM

CORMEILLAIS ACS	3pts	6 buts
GARGES FCM	0pt	3 buts

**BOUFFEMONT ACF**

U16 D3 Poule B

Match n°28945636 du 17/11/2024

BOUFFEMONT ACF 1 / MONTMAGNY FC 21

BOUFFEMONT ACF 1	0pt	2buts
MONTMAGNY FC 21	3pts	7buts





**AUVERS ENNERY FC**

U14 D4 Poule A

Match n°28943021 du 03/11/2024

AUVERS ENNERY FC / CORMEILLAIS ACS

CORMEILLAIS ACS 0pt 2but

AUVERS ENNERY fc 3pts 3but

**HERBLAY ES**

Seniors D3 Poule C

Match n°28435001 du 01/12/2024

HERBLAY ES / MONTMAGNY FC

HERBLAY ES 1pt 1but

MONTMAGNY FC 1pt 1but

**MAGNY EN VEXIN FC**

U16 D3 Poule B

Match n°28945674 du 10/11/2024

MAGNY EN VEXIN FC/ DEUIL ENGHIEU FC

DEUIL ENGHIEU FC 0pt 3but

MAGNY EN VEXIN FC 3pts 4but

**VAUREAL FCM**

U16 D2 Poule B

Match n°28944951 du 01/12/2024

VAUREAL FCM/ ARGENTEUIL FC

ARGENTEUIL FC 0pt 0but

VAUREAL FCM 3pts 3but

**MAGNY EN VEXIN FC**

Vétérans +35 ans D3 Poule C

Match n°28425564 du 01/12/2024

MAGNY EN VEXIN FC / VALLEE DU SAUSSERON ES

VALLEE DU SAUSSERON ES 0pt 0but

MAGNY EN VEXIN FC 3pts 3but

**ROISSY EN FRANCE US**

U16 D2

Match n°28944565 du 01/12/2024

ROISSY EN FRANCE US / SOISY ANDILLY MARGENCY FC

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 0pt 2but

ROISSY EN FRANCE US 3pts 6but

**PUISEUX LOUVRES FC**

CDM 2

Match n°28893945 du 01/12/2024

PUISEUX LOUVRES FC / ARGENTEUIL FRANCO PORTUGAIS

ARGENTEUIL FRANCO PORTUGAIS 0pt 2but

PUISEUX LOUVRES FC 3pts 6but

**BRUYERES BERNES USM**

Critérium +45 ans

Match n°28895469 du 12/11/2024

USM BRUYERES BERNES / GONESSE RC

USM BRUYERES BERNES 0pt 1but

GONESSE RC 3pts 5but





## DEMANDES FOOTCLUBS

### OSNY FC

Seniors Féminines D1  
Match n°29685889 du 07/12/2024  
OSNY FC 1 / COSMO TAVERNY 2  
Match à jouer le 15/03/2025  
Motif : accord des 2 coaches  
Accord de la COC  
Accord de vos adversaires

### FRANCONVILLE FC

Anciens D1  
Match n°28424717 du 05/01/2025  
PERSAN PORTUGAIS ASC 1  
Match à jouer le 12/01/2025  
Accord de 2 clubs  
Accord de la COC

## MATCHES À REJOUER

### BEAUCHAMP AS

Seniors D4 Poule C  
Match n°28435979 du 01/12/2024  
BEAUCHAMP AS 2 / ENT. BEAUMONT MOURS  
Match à rejouer le 05/01/2025  
Motif : match arrêté pour blessure  
Accord de la COC  
Prévenir vos adversaires

## MATCHES À JOUER DATES/HORAIRES

05/01/2025

### Seniors D3 Poule C

Match n°28434996 du 01/12/2024  
MONTSOULT BAILLET US 1 / EZANVILLE ECOUEN US 1  
**match reporté suite arrêté municipal**





11/01/2025

**U14 D4 Poule F**

Match n°28944219 du 30/11/2024

BONNEUIL ASC 21 / DEUIL ENGHIEU FC 23

**Motif : match reporté suite arrêté municipal**

**U14 D4 Poule D**

Match n°28943456 du 07/12/2024

FOSES UF / NEUVILLE SUR OISE AS 1

**Motif : match reporté suite arrêté municipal**

12/01/2025

**Anciens D3 Poule A**

Match n°28425126 du 01/12/2024

VEXIN AS 31 / FRANCONVILLE FC 32

**Motif : match reporté suite arrêté municipal**

**U18 D2 Poule B**

Match n°28947316 du 01/12/2024

MONTSOULT BAILLET US 21 / HERBLAY ES 21

**Motif : match reporté suite arrêté municipal**

**Anciens D2 Poule B**

Match n°28424999 du 08/12/2024

FOSES UF / ARNOUVILLE AS 1

**Motif : match reporté suite arrêté municipal**

**U16 D3 Poule A**

Match n°28945303 du 08/12/2024

FOSES UF / CORMEILLAIS ACS 3

**Motif : match reporté suite arrêté municipal**

**Seniors D4 poule B**

Match n°28899437 du 08/12/2024

FOSES UF / VEXIN AS 1

**Motif : match reporté suite arrêté municipal**

**U16 D1**

Match n°28944435 du 01/12/2024

MONTMORENCY FC 21 / FRANCONVILLE FC 21

**Motif : un des terrains indisponible**





## PREMIER FORFAIT AVEC AMENDE

### ARNOUVILLE AS

U14 D4 Poule A

Match n°28943019 du 30/11/2024

MAGNY EN VEXIN FC 21 / ARNOUVILLE FAS 22

ARNOUVILLE FAS 22 AMENDE 30€

ARNOUVILLE FAS 22 -1pt 0 but

MAGNY EN VEXIN FC 21 3pts 5buts

### SARCELLES AAS

U18 D2 Poule B

Match n°28947317 du 01/12/2024

COURDIMANCHE AS 21 / SARCELLES AAS 23

SARCELLES AAS 23 AMENDE 30€

SARCELLES AAS 23 -1pt 0 but

COURDIMANCHE AS 21 3pts 5buts

### CERGY PONTOISE FC

Seniors D4 poule A

Match n°29269273 du 01/12/2024

SAINT BRICE FC 3 / CERGY PONTOISE FC 3

CERGY PONTOISE FC 3 AMENDE 30€

CERGY PONTOISE FC 3 -1pt 0 but

SAINT BRICE FC 3 3pts 5buts

### PIERRELAYE FC

U16 D3 Poule C

Match n°28945886 du 01/12/2024

ACADEMIE FOOTBALL CL 21 / PIERRELAYE FC 21

PIERRELAYE FC 21 AMENDE 30€

PIERRELAYE FC 21 -1pt 0 but

ACADEMIE FOOTBALL CL 21 3pts 5buts

## FORFAIT GENERAL

### BELLOY SAINT MARTIN ASC

U14 D4 Poule E

Amende 110€

Secrétaire de Séance

M. Sénécal

Président de Séance

Podan-Mavounzy





# COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION DU 03 DECEMBRE 2024

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U14F– U15F] – [U16F – U17F – U18F] – [U19F, U20F et Seniors F]

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.





La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM  
U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn  
U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn  
Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS  
Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable  
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match dans les « réserves d'avant match »

## COURRIERS DES CLUBS

### **TAVERNY COSMO 1**

**U15F – poule A**

**Mail du 03/12/2024**

La coupe est prioritaire à la date du 14/12/24

Le match de critérium est reporté au 21/12/24

Journée 5 ; match 29748613 ; reporté le 21/12/24 à 17h00 ; PERSAN US 1 contre TAVERNY COSMO 1

### **TAVERNY COSMO 1**

**U18F – poule A**

**Mail du 02/12/2024**

Pris en compte du forfait avisé le 07/12/24 à HERBLAY ES 2

### **ST OUEN LAUMONE AS 1**

**U18F – poule A**

Footclub du 01/12/24

Journée 5 ; match 29748377 ; du 14/12/24 à 14h30 ; ST OUEN L'AUMONE AS1 contre HERBLAY ES 2

Changement de terrain : Parc des sports et des loisirs, Bd Ducher, St Ouen L'aumône

Accord commission

### **MERY-MERIEL FC 2**

**Senior F à 8 – poule B**

Footclub du 01/12/24

Journée 4 ; match 29748792 ; du 22/11/24 ; FC2M 2 contre CHAMPAGNE 95 SFC 1

Nouvelle heure : 20h45

Nouveau lieu : Stade municipal, rue du port, Mériel

Accord des clubs, accord de la commission





**MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**

**INFORMATION AUX CLUBS :**

**LA PHASE 1, POUR LES CATEGORIES U15F ET SENIOR F poules A, B SERA CLAUSE le 11 janvier 2025.**

**LA PHASE 1, POUR LA CATEGORIE U18F SERA CLAUSE le 18 janvier 2025.**

**POUR LA PHASE 2 : LA COMMISSION FEMININE ENGAGERA LES MEMES EQUIPES QUE POUR LA PHASE 1 SAUF AVIS CONTRAIRE DES CLUBS OU DE LA COMMISSION.**

**PENSER A ENGAGER UNE OU DES EQUIPES SUPPLEMENTAIRES SI VOUS EN AVEZ LA POSSIBILITE**  
**DATE BUTEE : le 21 DECEMBRE 2024**

**RENCONTRES REPORTÉES**

**20/12/24**

**Seniors F à 8 Poule B**

CHAMPAGNE FC 1 / MAGNY EN VEXIN FC 1

Match n°29748789 du 22/11/24

Reporté par la commission

**21/12/24**

**TAVERNY COSMO 1**

**U15F – poule A**

Journée 5 ; match 29748613 ; reporté le 21/12/24 à 17h00 ; PERSAN US 1 contre TAVERNY COSMO 1

Reporté par la commission

**10/01/25**

**Seniors F à 8 Poule B**

FC2M 2 / GROSLAY FC 1

Match n°29748787 du 22/11/24

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

**11/01/25**

**FOSES FU 1**

**U15F – poule A**

Journée 3 ; match 29748606 ; du 23/11/24 ; FOSSES FU 1 contre PERSAN US 1

Reporté par la commission

**BELLOY-ST MARTIN ASC 1**

**U15F – poule A**

Journée 3 ; match 29748605 ; du 23/11/24 ; BELLOY-ST MARTIN ASC 1 contre GROSLAY FC 1

Reporté par la commission

**TAVERNY COSMO 1**

**U15F – poule A**

Journée 3 ; match 29748607 ; du 23/11/24 ; TAVERNY COSMO 1 contre ADAMOIS OL 1

Reporté par la commission





## FORFAITS AVISES

**TAVERNY COSMO 1**

**U18F – poule A**

Journée 5 ; match 29748375 ; du 07/12/24 ; HERBLAY ES 2 contre TAVERNY COSMO 1





# COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 26 NOVEMBRE 2024

Présents : MM. C. Maillet - JF. Budet

Absents excusés :

Mmes S. Lutz, I. Cyprien, JM. Lutz

Assist : Mr H. El Fakri (Comité de Direction),

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

#### *APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F*

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

### COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.

De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.





## APPEL A CANDIDATURE COUPE COMITE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES COMITE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu le :

LE 08 MAI 2025

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être munis au minimum de :

- 6 vestiaires + 2 vestiaires arbitres
  - 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos retours.

## APPEL A CANDIDATURE COUPE DU VAL D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu le :

LE 07 et 08 JUIN 2025

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être munis de :

- 10 vestiaires + 3 vestiaires arbitres
  - 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos retours



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

**ATTENTION****HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

*(Sans Lever de rideau)*

- 14 ans (U14)	16H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H45
- Féminines U15F U18F	15H00

**INDEMNITÉS D'ARBITRAGE**

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

**RAPPEL**

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





## DEMANDE DE CANDIDATURE

Par son mail du 29 octobre 2024, le club de SAINT BRICE FC pose sa candidature pour l'organisation des Coupes du Val d'Oise qui se dérouleront les 7 et 8 juin 2025.

Par son mail du 16 octobre 2024 le club AS ORVILLOISE pose sa candidature pour l'organisation de la coupe du comité qui se déroulera le 8 mai 2025.

## COUPE DU VAL D'OISE CHALLENGE COUTELIER SENIORS

### **Rencontre ST OUEN L'AUMONE AS 2 / ECOUEN FC 1**

A la suite du mail rédigé par l'AS SAINT OUEN L'AUMONE, la rencontre sera disputée le 12/01/2025 sur les installations de l'AS SAINT OUEN L'AUMONE.

## COUPE DU COMITE U16

### **Rencontre DEUIL ENGHIEU FC 22 / CORMEILLAIS ACS 22**

A la suite du mail rédigé par l'ACS CORMEILLAIS, la rencontre sera disputée le 22/12/2024 sur les installations de l'ACS CORMEILLAIS.

## COUPE DU VAL D'OISE U14

### **Reprise du dossier MENU COURT AS 21 / GAFEPB 21**

À la suite d'une erreur administrative, annulation d à MENU COURT et annulation de l'amende et du forfait de la GAFEPB étant forfait général en U14 depuis le début de la saison.

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Budet

*Prochaine commission : 10/12/2024.*





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 2 DECEMBRE 2024

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos  
MM Doucara – Joseph – Le Nagard– M Sénécal

Assiste : M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Nicolle – Mme Escroignard (Comité) – M Rabia

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

## RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





## INFORMATION

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

## COURRIERS DES CLUBS

### **ARGENTEUIL FC : Mail du 02 12 24**

Pris note de votre impossibilité de recevoir le centre du plateau U6/U7 du 07/12/24

### **ARNOUVILLE FAS : Mail du 02 12 24**

Pris note de votre interrogation concernant le Challenge U11. Erreur administrative : votre équipe 1 est sur le centre n° 6 à FRANCONVILLE et votre équipe 2 sur votre site

### **AUVERS ENNERY FC : Mail du 27 11 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence U8

### **AUVERS ENNERY FC : Mail du 28 11 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de match – critérium U10/U11 : erreur administrative il s'agit bien des feuilles de matchs contre PIERRELAYE FC

### **BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 28 11 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence U8

### **BEZONS USO : Mail du 28 11 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence U8

### **BONNEUIL ASC : Mail du 02 12 24**

Pris note de la fermeture de vos installations les 30/11 et 01/12 suite arrêté municipal

### **CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 28 11 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence U8

### **CORMEILLAIS ACS : Mail du 02 12 24**

Pris note de l'absence excusée des personnes convoquées devant la commission ce soir



**COSMO TAVERNY : Mail du 30 11 24**

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 3 sur rencontre de critérium U12/U13 du 30/11/24 à ST BRICE FC

**COSMO TAVERNY : Mail du 02 12 24**

Pris note de votre demande concernant le report de la Coupe du Comité U12. Comme indiqué dans le PV ce tour de Coupe annule et remplace les rencontres de critérium prévues ce même jour.

**COSMO TAVERNY : Mail du 02 12 24**

Pris note de l'adresse du stade pour le centre du plateau U6/U7 du 07/12/24 : Complexe Sportif Maubuisson - Avenue Général De Gaulle 9550 BESSANCOURT (pelouse)

**COURDIMANCHE AS : Mail du 29 11 24**

Pris note du forfait avisé de vos 2 équipes U9 sur centre de JOUY FC et du désengagement de 2 équipes U9 sur les prochains plateaux

**ECOUEEN FC : Mail du 27 11 24**

Pris note de votre réponse concernant les appels de feuilles de matchs.

**ENTENTE SSG : Mail du 02 12 24**

Pris note de l'adresse du stade concernant les centres du plateau 8 Niveau 2  
A savoir : Stade Auguste Delaune- 52 rue du lieutenant Georges Keiser- 95110 Sannois

**FOSES UF : Mail du 02 12 24**

Pris note de la fermeture de vos installations les 7 & 8/12/24. La commission reporte les rencontres de critérium U10 & U11 Avenir au 21/12/24.

**GARGES FC.M : Mail du 29 11 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence U8

**HERBLAY ES : Mail du 29 11 24**

Pris note de la réception des feuilles de matchs réclamées

**JOUY FC : Mail du 02 12 24**

Pris note de votre information concernant les rencontres de critérium U12/13 du 30/11 à DEUIL ENGHIEEN FC et pour l'inversion des résultats. La commission transmet au secrétariat pour correction.

**MAGNY FC : Mail du 27 11 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de match critérium U12/U13

**MARLY ES : Mail du 02 12 24**

Pris note de l'horaire des rencontres de critérium U12 à domicile

**MARLY ES : Mail du 02 12 24**

Pris note de vos remarques concernant la rencontre de critérium U10 Avenir du 30/11 à OSNY FC

**MONTIGNY FC : Mail du 02 12 24**

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur le centre n° 22 à la PONTOISIENNE JS du 14/12/24

**OSNY FC : Mail du 28 11 24**

Pris note de l'adresse du stade d'OSNY pour la tenue du centre du plateau U8/U9

**PERSAN US : Mail du 01 12 24**

Pris note de l'absence de vos équipes 1 & 2 sur critérium U12/13 du 30/11 à BEAUCHAMP AS

**ST BRICE FC : Mail du 29 11 24**



Pris note de votre réponse concernant les feuilles de critérium Avenir appelées. La commission vous informe n'avoir reçu ces documents le 28/11.

**ST LEU FC : Mail du 02 12 24**

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur les centres du plateau du 07/12/24

**SOISY AM FC : Mail du 26 11 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match concernant la rencontre de critérium U12/U13

**SOISY AM FC : Mail du 28 11 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs concernant le critérium U10/U11 à ARGENTEUIL FC

**VEMARS ST WITZ FC : Mail du 29 11 24**

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U9 sur le centre du plateau du 30/11/24 à ROISSY US

**VEXIN AS : Mail du 29 11 24**

Pris note du forfait avisé de vos 3 équipes U10/11 sur rencontres du 30/11/24

**VIARMES ASNIERES OL : Mail du 28 11 24**

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 sur rencontre reportée du critérium Avenir du 28/11/24

**VAUREAL FCM : Mail du 28 11 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel la feuille de présence de vos U7. La commission vous rappelle que ces documents sont à déposer uniquement dans FAL et non à envoyer au DVOF.  
La commission ne peut en tenir compte.

**VILLIERS FC : Mail du 30 11 24**

Pris note de votre information concernant les rencontres de critérium U10/U11 – série 4 du 30/11/24 à ARGENTEUIL FC





## CHALLENGES U10 & U11

### 1er Tour – SAMEDI 14 DECEMBRE 2024

Le 1er tour regroupe les équipes U10 et U11 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

#### Qualification :

Pour les U10 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2èmes des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes

Pour les U11 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2èmes des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes

Seront qualifiés pour le 2ème tour du Samedi 8 Février 2025

Les documents concernant l'organisation du 1er tour seront envoyés par mail.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 6 JANVIER 2025 à 16 Heures dernier délai sous peine de disqualification.

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver un double des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

**Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.**

**Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.**

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun tour, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**





## CHALLENGE U10

### Article 7 - Qualification

Challenge U10

U11 Filles : nées en 2014

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2015

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2016 dans la limite de 3 par équipe.

**La participation de joueur(se)s U11 est interdite sous peine de disqualification**

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

<b>Centre 1</b>	<b>Adamois</b>	<b>Centre 2</b>	<b>Jouy le Moutier FC</b>	<b>Centre 3</b>	<b>Ezanville Ecoeu</b>	<b>Centre 4</b>	<b>Persan</b>
	Franconville FC 2		Cormeillais ACS 1		Beauchamp AS 2		Persan US 1
	Ermont ACF 2		Jouy le Moutier FC 3		Bezons USO 3		Puiseux-Louvres FC 2
	Vauréal FCM 1		Saint Prix ES 1		Ezanville-Ecoeu US 1		Montigny FC 2
	Adamois OL 2		Saint Ouen AS 1		Deuil-Enghien FC 1		Eragny FC 3
<b>Centre 5</b>	<b>Entente SSG</b>	<b>Centre 6</b>	<b>Villiers le Bel</b>	<b>Centre 7</b>	<b>Ermont AMS</b>	<b>Centre 8</b>	<b>Méry Mériel</b>
	Entente SSG 3		Villiers le Bel FC 1		Ermont AmS 1		Méry-Mériel FC 2
	Entente SSG 1		Villiers le Bel FC 4		Montmagny FC 3		Arnouville FAS 1
	Deuil-Enghien FC 2		Montmorency FC 3		Entente SSG 2		Fosses FU 1
	Roissy US 2		Persan US 2		Entente SSG 4		Vexin AS 1
<b>Centre 9</b>	<b>Montigny</b>	<b>Centre 10</b>	<b>Bezons USO</b>	<b>Centre 11</b>	<b>Cergy Pontoise</b>	<b>Centre 12</b>	<b>Cosmo Taverny</b>
	Menucourt AS 2		Argenteuil FC 2		Cergy-Pontoise FC 3		Fosses FU 2
	Montmagny FC 2		Argenteuil FC 3		Cergy-Pontoise FC 1		Cosmo Taverny 1
	Montigny FC 1		Bezons USO 1		Montmorency FC 2		Sarcelles AAS 2
	Champagne SFC 2		Saint Brice FC 3		Saint Prix ES 2		Sarcelles AAS 4
<b>Centre 13</b>	<b>Sarcelles AAS</b>	<b>Centre 14</b>	<b>Cormeillais ACS</b>	<b>Centre 15</b>	<b>Beaumont Mours ENT</b>	<b>Centre 16</b>	<b>Herblay ES</b>
	Sarcelles AAS 3		Frettoise ES 1		Gonesse RC 1		Bezons USO 2
	Sarcelles AAS 1		Cormeillais ACS 2		Eragny FC 2		Méry-Mériel FC 1
	Beauchamp AS 3		Villiers le Bel FC 2		Franconville FC 1		Herblay ES 4
	Garges FCM 2		Villiers le Bel FC 3		Beaumont-Mours ENT 1		Herblay ES 2
<b>Centre 17</b>	<b>Ecoeu FC</b>	<b>Centre 18</b>	<b>St Ouen AS</b>	<b>Centre 19</b>	<b>St Leu FC</b>	<b>Centre 20</b>	<b>Soisy AM FC</b>
	Osny FC 1		Puiseux-Louvres FC 1		Eragny FC 1		Cergy-Pontoise FC 2
	Le Thillay ESM 1		Saint Ouen AS 2		Saint Leu FC 3		Cergy-Pontoise FC 5
	Ecoeu FC 3		Menucourt AS 1		Saint Brice FC 2		Ermont ACF 1
	Ecoeu FC 2		Ermont AmS 2		Vémars St Witz FC 1		Soisy-A.M FC 1
<b>Centre 21</b>	<b>Viarmes Asnières OL</b>	<b>Centre 22</b>	<b>Pontoisienne JS</b>	<b>Centre 23</b>	<b>St Brice FC</b>	<b>Centre 24</b>	<b>Champagne SFC</b>
	Viarmes-Asnières OL 2				Groslay FC 1		RC Argenteuil 2
	RC Argenteuil 1		Pontoisienne JS 1		Arnouville FAS 2		Cosmo Taverny 3
	Vauréal FCM 2		Soisy-A.M FC 2		Beauchamp AS 1		Marly la Ville ES 1
	Auvers-Ennery FC 1		Adamois OL 1		Saint Brice FC 1		Champagne SFC 1
<b>Centre 25</b>	<b>Bruyères Bernes USM</b>	<b>Centre 26</b>	<b>Garges FCM</b>	<b>Centre 27</b>	<b>Deuil Enghein FC</b>	<b>Centre 28</b>	<b>Chaumontel Luz</b>
	Bruyères-Bernes USM 1		Survilliers AV 1		Pontoisienne JS 2		Franconville FC 3
	RC Argenteuil 3		Garges FCM 1		Goussainville FC 1		Chaumontel-Luz. AS 1
	Herblay ES 1		Montmagny FC 1		Deuil-Enghien FC 3		Eaubonne CSM 1
	Herblay ES 3		Viarmes-Asnières OL 1		Saint Leu FC 1		Marly la Ville ES 2
<b>Centre 29</b>	<b>Montmorency FC 1</b>	<b>Centre 30</b>	<b>Gonesse RC</b>	<b>Centre 31</b>	<b>Belloy St Martin ASC</b>	<b>Centre 32</b>	<b>Osny FC</b>
	Montmorency FC 1		Soisy-A.M FC 3		Jouy le Moutier FC 2		Ecoeu FC 1
	Beaumont-Mours ENT 2		Magny en Vexin FC 1		Cergy-Pontoise FC 4		Osny FC 3
	Jouy le Moutier FC 1		Saint Leu FC 2		Belloy St Martin ASC 1		Osny FC 2
	Pierrelaye FC 1		Gonesse RC 2		Courdimanche AS 1		Eaubonne CSM 2
<b>Centre 33</b>	<b>Bouffémont AC</b>	<b>Centre 34</b>	<b>Montsout Baillet US</b>	<b>Centre 35</b>		<b>Centre 36</b>	
	Roissy US 1		Marcouville City CPA 1				
	Bouffémont AC 1		Cosmo Taverny 2				
	Argenteuil FC 1		Montsout-Baillet US 1				
	Argenteuil FC 4						



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification

Challenge U11

U12 Filles : nées en 2013

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 et 2015

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

**La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.**

<b>Centre 1 Beauchamp AS 2</b>	<b>Centre 2 Neuville AS 1</b>	<b>Centre 3 St Brice FC 3</b>	<b>Centre 4 Puiseux-Louvres FC 2</b>
Osny FC 3	Gonesse RC 1	Cergy-Pontoise FC 6	RC Argenteuil 3
Beauchamp AS 2	Neuville AS 1	Cergy-Pontoise FC 1	St Brice FC 1
Villiers le Bel FC 4	Survilliers AV 1	St Brice FC 3	Roissy US 2
Villiers le Bel FC 1	Vémars St Witz FC 1	Pontoisienne JS 2	Puiseux-Louvres FC 2
<b>Centre 5 Roissy US 3</b>	<b>Centre 6 Franconville FC 2</b>	<b>Centre 7 Marcouville City CPA 1</b>	<b>Centre 8 Ermont ACF 2</b>
Cosmo Taverny 1	St Leu FC 2	St Ouen AS 2	Vexin AS 1
Méry-Mériel FC 1	Franconville FC 2	Marcouville City CPA 1	Ermont ACF 2
Beauchamp AS 3	Arnouville FAS 1	Ermont AmS 1	RC Argenteuil 1
Roissy US 3	St Prix ES 1	Osny FC 1	Méry-Mériel FC 2
<b>Centre 9 Groslay FC 1</b>	<b>Centre 10 Le Thillay ESM 1</b>	<b>Centre 11 Eragny FC 2</b>	<b>Centre 12 Courdimanche AS 1</b>
Herblay ES 4	Le Thillay ESM 1	Vauréal FCM 2	Courdimanche AS 1
Herblay ES 1	Eragny FC 3	Eragny FC 2	Jouy le Moutier FC 3
Bruyères-Bernes USM 1	Persan US 1	Cormeillais ACS 2	Garges FCM 2
Groslay FC 1	Eaubonne CSM 2	Champagne SFC 1	Montmagny FC 3
<b>Centre 13 Menucourt AS 1</b>	<b>Centre 14 Gonesse RC 2</b>	<b>Centre 15 Sarcelles AAS 1</b>	<b>Centre 16 Pierrelaye FC 1</b>
Cormeillais ACS 1	Roissy US 1	Chaumontel-Luz. AS 1	Soisy AM FC 2
Franconville FC 1	Gonesse RC 2	Champagne SFC 2	Soisy AM FC 3
St Ouen AS 1	Villiers le Bel FC 2	Sarcelles AAS 1	Pierrelaye FC 1
Menucourt AS 1	Villiers le Bel FC 3	Sarcelles AAS 4	Montsoult-Baillet US 1
<b>Centre 17 Argenteuil FC 4</b>	<b>Centre 18 Eaubonne CSM 1</b>	<b>Centre 19 Adamois OL 3</b>	<b>Centre 20 Fosses FU 1</b>
Argenteuil FC 4	Sarcelles AAS 3	Adamois OL 3	Fosses FU 1
Argenteuil FC 1	Sarcelles AAS 2	Marly la Ville ES 1	Adamois OL 1
Bezons USO 2	Eaubonne CSM 1	Fontenay en Paris FC 1	Soisy AM FC 4
Deuil-Enghien FC 2	Persan US 2	Montmagny FC 1	Soisy AM FC 1
<b>Centre 21 Cergy-Pontoise FC 5</b>	<b>Centre 22 Domont FC 1</b>	<b>Centre 23 St Prix ES 2</b>	<b>Centre 24 Jouy le Moutier FC 1</b>
Cergy-Pontoise FC 5	Jouy le Moutier FC 2	Montigny FC 1	Ecouen FC 3
Cergy-Pontoise FC 2	Frettoise ES 1	St Prix ES 2	Jouy le Moutier FC 1
St Brice FC 2	Auvers-Ennery FC 1	Ezanville US 2	Viarmes-Asnières OL 1
Garges FCM 1	Domont FC 1	Viarmes-Asnières OL 2	Fosses FU 2
<b>Centre 25 Deuil-Enghien FC 1</b>	<b>Centre 26 Marly la Ville ES 2</b>	<b>Centre 27 Goussainville FC 1</b>	<b>Centre 28 Montmorency FC 1</b>
Entente SSG 1	Ezanville US 1	Argenteuil FC 3	Eragny FC 1
Entente SSG 4	Marly la Ville ES 2	Argenteuil FC 2	Osny FC 2
Deuil-Enghien FC 1	Cosmo Taverny 3	Bezons USO 1	Montmorency FC 1
Belloy St Martin ASC 2	Beauchamp AS 1	Goussainville FC 1	Bezons USO 3
<b>Centre 29 Entente SSG 2</b>	<b>Centre 30 Herblay ES 3</b>	<b>Centre 31 St Leu FC 1</b>	<b>Centre 32 RC Argenteuil 2</b>
Adamois OL 2	Cergy-Pontoise FC 3	Ermont AmS 2	Belloy St Martin ASC 1
Bouffémont AC 1	Cergy-Pontoise FC 4	St Leu FC 1	RC Argenteuil 2
Entente SSG 2	Herblay ES 3	Montigny FC 2	Ermont ACF 1
Entente SSG 3	Herblay ES 2	Groslay FC 2	Pontoisienne JS 1
<b>Centre 33 Arnouville FAS 2</b>	<b>Centre 34 Gafepb 1</b>	<b>Centre 35 Montmagny FC 2</b>	<b>Centre 36 Vauréal FCM 1</b>
Deuil-Enghien FC 3	Cosmo Taverny 2	Montmagny FC 2	Ecouen FC 2
Beaumont-Mours ENT 1	Magny en Vexin FC 1	Franconville FC 3	Puiseux-Louvres FC 1
Ecouen FC 1	Gafepb 1	Beaumont-Mours ENT 2	Vauréal FCM 1
Arnouville FAS 2	St Leu FC 3	Bruyères-Bernes USM 2	Vallée du Sausseron 1





## COUPE DU COMITÉ U12

A la suite de l'annulation des rencontres de Foot Animation du 23 Novembre, la commission vous informe que le 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe U12 est reporté au Samedi 14 Décembre 2024.

Les rencontres de critérium prévues initialement le 14/12 ne peuvent être reportées.

Seules les rencontres de critérium U12 Avenir seront reportées au Samedi 11 Janvier 2024

## CRITERIUM U10 / U11

A la suite de l'annulation des rencontres de Foot Animation le 23 Novembre, la commission vous informe que les rencontres sont reportées au Samedi 11 Janvier 2025

## MATCH REPORTE AU 21 DECEMBRE 2024

### CRITÉRIUM U10 & U11 Avenir

FOSES UF vs VILLIERS FC : matchs n° 29488994 & 29491197

## AUDITION

Pour le club de MARCOUVILLE CITY CPA

- Mr BENKHJEROUF Yacine - Président – Licence n° 2 388 024 095

Après audition de la personne présente, la commission rappelle l'importance de déposer les feuilles de présence des joueurs U6 à U9 dans FAL et d'effectuer les FMI ou feuilles de match papier en cas de soucis avec les tablettes. La commission lui recommande également de prévenir le secrétariat si le club adverse n'a pas ses identifiants pour éviter les avertissements et/ou amendes

Pour le club de CORMEILLAIS ACS

- Le Président Absence Excusée  
- Mr Kévin HOUENASSOU – Directeur Technique. Absence Excusée

Dépôt des documents dans FAL & FMI





Pour le club de **L'ENTENTE SSG**

- Mr Dorian CHACON CORDON – Responsable Technique Jeunes - Licence n° 2 543 040 219

Après audition de la personne présente, la commission rappelle l'importance de déposer les feuilles de présence des joueurs U6 à U9 dans FAL et d'effectuer les FMI ou feuilles de match papier en cas de soucis avec les tablettes. La commission lui recommande également de prévenir le secrétariat si le club adverse n'a pas ses identifiants pour éviter les avertissements et/ou amendes

Pour le club de **MENUCOURT AS**

- Mme isabelle LASNE – Présidente  
- Grégory CONNAN – Dirigeant – Licence n° 2 545 531 416

Pour le club de **BEZONS USO**

- Le Président **Absence Excusée**  
- Le Responsable de l'École de Foot **Absence Excusée**

Après audition des personnes présentes, la commission classe le dossier.

## 1er APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

GOUSSAINVILLE FC : 1<sup>er</sup> appel feuille de CENTRE récapitulative sur votre site le n°11 à GOUSSAINVILLE FC

## 2ème APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

### PLATEAU U8 Niveau 2 du 16 11 24

PERSAN US : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°2 à AS CHAUMONTEL LUZ

MONTMORENCY FC : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°3 à BEZONS USO

ADAMOIS OL : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°4 à BOUFFEMONT AC

MARCOUVILLE CITY CPA : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°5 à CERGY FC

FRANCONVILLE FC : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°7 à ERMONT AS

GROSLAY FC : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°8 à EZANVILLE ECOUEN US

PIERRELAYE FC : 2<sup>ème</sup> appel feuille de CENTRE récapitulative et de PRESENCE de vos joueurs U8 sur votre site le n°11 à PIERRELAYE FC





**CORMEILLAIS ACS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°11 à PIERRELAYE FC

**BEAUCHAMP AS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°11 à PIERRELAYE FC

### **PLATEAU U9 Niveau 2 du 16 11 24**

**CORMEILLAIS ACS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de CENTRE récapitulative et de PRESENCE de vos joueurs U9 sur votre site le n° 3 à CORMEILLAIS ACS

**GAFEPB** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°3 à CORMEILLAIS ACS

**ARRONVILLE FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°6 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

**MERY MERIEL FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de CENTRE récapitulative et de PRESENCE de vos joueurs U9 sur votre site le n°8 à FC MERY MERIEL

**MONTSOULT BAILLET US** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°8 à FC MERY MERIEL

**PUISEUX LOUVRES FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°10 à GONESSE RC

**THILLAY ESM** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°11 à GOUSSAINVILLE FC

**MONTMORENCY FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°12 à GROSLAY FC

**ST OUEN AS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de CENTRE récapitulative et de PRESENCE de vos joueurs U9 sur votre site le n°18 à SAINT OUEN AS

### **PLATEAU U6-U7 du 09 11 24**

**CORMEILLAIS ACS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U7 sur le site n°2 à AS ERAGNY FC

**COSMO TAVERNY** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U7 sur le site n°3 à FRANCONVILLE FC

**COSMO TAVERNY** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U7 sur le site n°4 à DOMONT FC

**RC ARGENTEUIL** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U7 sur le site n°5 à ECOUEN FC

**MARCOUVILLE CITY CPA** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U7 sur le site n°13 à MENU COURT AS

**MONTSOULT BAILLET US** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de CENTRE récapitulative et de PRESENCE de vos joueurs U7 sur votre site le n°14 à MONTSOULT BAILLET US

**MERY MERIEL FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U7 sur le site n°14 à MONTSOULT BAILLET US

**SOISY AM FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U7 sur le site n°14 à MONTSOULT BAILLET US

**THILLAY ESM** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de CENTRE récapitulative et de PRESENCE de vos joueurs U7 sur votre site le n°24 à THILLAY ESM

**SURVILLIERS AVENIR** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U7 sur le site n°24 à THILLAY ESM





**BOUFFEMONT AC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U7 sur le site n°25 à US PERSAN 03

**BRUYERES BERNES USM** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U7 sur le site n°25 à US PERSAN 03

**VAUREAL FCM** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de CENTRE récapitulative et de PRESENCE de vos joueurs U7 sur votre site le n°26 à VAUREAL FCM

**ENTENTE BOISSY CHARS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos U7 sur le site n°26 à VAUREAL FCM

## 1er APPEL FEUILLES DE MATCHS

### CRITERIUM U10 / U11

**VILLIERS FC 7** : 1<sup>er</sup> appel feuille de match n ° 29704109 du 30/11/24 – critérium U10/U11 contre BOUFFEMONT ACF 1

**MARCOUVILLE CITY CPA 3** : 1<sup>er</sup> appel feuille de match n ° 29708906 du 30/11/24 – critérium U10/U11 contre BEZONS USO 3

**VAUREAL FCM 1 & 2** : 1<sup>er</sup> appel feuilles de matchs n ° 29709241 & 29709286 du 30/11/24 – critérium U10/U11 contre HERBLAY ES 1 & 2

**PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2** : 1<sup>er</sup> appel feuilles de matchs n ° 29712925 & 29712970 du 30/11/24 – critérium U10/U11 contre COURDIMANCHE AS 1 & 2

**CHAMPAGNE SFC 1 & 2** : 1<sup>er</sup> appel feuilles de matchs n ° 29712926 & 29712971 du 02/12/24 – critérium U10/U11 contre CORMEILLAIS ACS 1 & 2

**ARGENTEUIL FC 7 & 8** : 1<sup>er</sup> appel feuilles de matchs n ° 29714019 & 29714047 du 02/12/24 – critérium U10/U11 contre VILLIERS FC 5 & 6

### CRITERIUM U12 / U13

**ARGENTEUIL FC 2** : 1<sup>er</sup> appel feuille de match n ° 29741427 du 30/11/24 – critérium U12/U13 contre MONTMAGNY FC 2

**VAUREAL FCM 3 & 4** : 1<sup>er</sup> appel feuilles de matchs n ° 29741397 & 29741279 du 30/11/24 – critérium U12/U13 contre EAUBONNE CSM 3 & 4

**ERMONT ACF 1 – 2 – 3 & 4** : 1<sup>er</sup> appel feuilles de matchs n ° 29743617 – 29744191- 29744249 & 29744277 du 30/11/24 – critérium U12/U13 contre ST LEU FC 1 – 2 – 3 & 4

**SARCELLES AAS 4 & 5** : 1<sup>er</sup> appel feuilles de matchs n ° 29744250 & 29744278 du 30/11/24 – critérium U12/U13 contre ENTENTE SSG 4 & 5

## AMENDES

**SARCELLES AAS 7 & 8** : Non réception des feuilles de matchs n° 29719422 & 29713983 du 16/11/24 – critérium U10/U11 contre ST BRICE FC 3 & 4

Non transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€ x 2 = 104€**





**PERSAN US 3 & 4** : Non réception des feuilles de matchs n° 29741396 & 29741278 du 16/11/24 – critérium U12/U13 contre VAUREAL FCM 3 & 4

Non transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€ x 2 = 104€**

**ARGENTEUIL FC 6 & 8** : Non réception des feuilles de matchs n° 29744940 & 29744797 du 16/11/24 critérium U12/U13 contre ST BRICE FC 3 & 5

Non transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€ x 2 = 104€**

**PERSAN US 1 & 2** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 29741634 & 29741426 du 02/12/24 contre BEAUCHAMP AS 1 & 2

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

**COSMO TAVERNY** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 5 sur match n° 29744802 du 02/12/24 contre ST BRICE FC 5

**Amende : 15€**

**MONTMORENCY FC** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 29719400 du 02/12/24 contre GARGES FCM 5

**Amende : 15€**

**PERSAN US** : Licences manquantes - noms et prénoms sur feuille de match n° 20741398 du 30/11/24 à BEAUCHAMP AS

**Amende : 10€ x 8 = 80€**

**PUISEUX LOUVRES 1 & 2** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé sur matchs n° 29743619 & 29744193 du 30/11/24 – critérium U12/U13 à ARGENTEUIL RC

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

*Prochaine Réunion Lundi 9 Décembre 2024*





# COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 03 DECEMBRE 2024

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.  
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F– U7F] – [U8F– U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

### RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain





- En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

## TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

## FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

## FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

## RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

**Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.**

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

**En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV**

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

## PLATEAUX U7F ET U9F

### DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 :	12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM ( reportée le 08/02/2025)
PLATEAU 2 :	16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.
PLATEAU 2 :	07 DECEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ; (Nouvelle heure : 11h00)
PLATEAU 3 :	14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY
PLATEAU 4 :	1er FEVRIER 2025 -
PLATEAU 1 :	08 FEVRIER 2025 – U9F, Plateau remplaçant plateau 1
PLATEAU 5 :	06 MARS 2025 -
PLATEAU 6 :	05 AVRIL 2025 -
PLATEAU 7 :	17 MAI 2025 –





## PLATEAUX REPORTES

**07/12/24**

**U9F**

**FRANCONVILLE FC**

Plateau 2 du 23/11/2024 reporté le 07/12/2024, pour cause d'intempéries et la fermeture des terrains par le DVOF.

Clubs concernés : FRANCONVILLE FC, ERMONT AMS, TAVERNY COSMO, ESSG/FC SAM, St PRIX ES

Nouvelle heure : 11h00

## COURRIERS DES CLUBS

**FRANCONVILLE FC**

**U9F**

**Mail du 02/12/24**

Pris note du changement d'heure, 11h00, pour le plateau U9F du 07 décembre 2024

Veuillez mettre les clubs participants en copie de votre mail

**GONESSE RC**

**U7F**

**Mail du 03/12/24**

Pris note du forfait général de votre équipe U7F

## MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

### INFORMATION AUX CLUBS :

**LA PHASE 1, POUR LES CATEGORIES U11F ET U13F poules A, B, C, D SERA CLAUSE le 11 janvier 2025.**

**LA PHASE 1, POUR LA CATEGORIE U13F Avenir SERA CLAUSE le 18 janvier 2025.**

**POUR LA PHASE 2 : LA COMMISSION FEMININE ENGAGERA LES MEMES EQUIPES QUE POUR LA PHASE 1 SAUF AVIS CONTRAIRE DES CLUBS OU DE LA COMMISSION.**

**PENSER A ENGAGER UNE OU DES EQUIPES SUPPLEMENTAIRES SI VOUS EN AVEZ LA POSSIBILITE**

**DATE BUTEE : le 21 DECEMBRE 2024**

**ARGENTEUIL FC**

**Festival U13F**

Mail du 20/11/24

Pris note du changement de stade du centre n°7.

Les épreuves se dérouleront au stade du marais, 1 avenue de la glacière 95100, Argenteuil

**GONESSE RC 1**

**U13F Avenir**

Mail du 29/11/24

Réception feuille de match du 09/10/24

**TAVERNY COSMO 1**

**U13F poule D**

Footclub du 26/11/24

Journée 4 ; match 29746456 ; du 07/12/24 ; TAVERNY OCSMO 1 contre ST PRIX ES 2

Nouveau lieu : Complexe Jean BOUIN 2, SY, T5





Accord commission féminine

## RENCONTRES REPORTEES

### 14/12/24

Report du festival U13F ; voir tableau à la fin de ce PV.

**Toutes les rencontres U11F poules A, B, C, D n'ayant pas été jouées le 23 novembre 2024 suite aux intempéries et la fermeture des terrains pour le foot animation par le DVOF sont reportées le 11 janvier 2025**

**Le festival U13F n'ayant pas été joué le 23 novembre 2024 suite aux intempéries et la fermeture des terrains par le DVOF est repoté le 14 décembre 2024**

**Les rencontres U13F Avenir prévues le 14 décembre 2024 sont reportées le 21 décembre 2024**

**Les rencontres U13F poules A, B, C, D prévues le 14 décembre 2024 sont reportées les 11 janvier 2025**

### 21/12/24

#### Journée 7

##### **U13F avenir**

Match 29760883 ; HERBLAY ES 1 contre ERAGNY AS FC 1  
Match 29760884 ; Ent SSG/SOISY A M 1 contre ERMONT AMS 1  
Match 29760885 ; ST BRICE FC 1 contre GONESSE RC 1  
Reporté par la commission

#### Journée 3

##### **U13F poule A**

Match 29746393 du 16/11/24 ; ST OUEN L'AUMONE AS 1 contre CORMEILLAIS ACS 1  
Reporté par la commission

### 08/01/2025

#### **Journée 3**

##### **U13F avenir**

Match 29760866 ; ST BRICE FC 1 contre HERBLAY ES 1  
Reporté par la commission

### 11/01/2025

#### **Journée 3**

##### **U11F poule A**

Match 29748110 ; ST BRICE FC 1 contre ERMONT AMS 1  
Match 29748111 ; CERGY PONTOISE FC 1 contre MERY-MERIEL FC 1  
Reporté par la commission









HERBLAY ES 1
MERY-MERIEL FC 1
SARCELLES AAS 1
ST BRICE FC 1
TAVERNY COSMO 1

## FESTIVAL FOOT U13F

**REPORTE LE 14 décembre 2024 ;  
Début des épreuves 9H30**

**Centre n° 1**

DEUIL-ENGHIEN FC1

Stade Alain Mimoun, rue Guynemer, (4-10 rue de la sourde) Deuil la Barre  
DEUIL-ENGHIEN FC1 ; ERAGNY AS FC 2 ; GONESSE RC 1 ; ARGENTEUIL RC 1

**Centre n° 2**

HERBLAY ES 1

Stade des Beauregards, 130 route de Pierrelaye, Herblay  
HERBLAY ES 1 ; VIARMES ASNIERES OL ; ST OUEN L'AUMONE AS 2 ; MONTMORENCY FC 1

**Centre n° 3**

CERGY-PONTOISE FC 1

Stade des Maradas, 6 passage du Lycée, Pontoise  
CERGY-PONTOISE FC 1 ; ST PRIX ES 1 ; TAVERNY COSMO 1 ; BELLOY-ST MARTIN ASC 1

**Centre n° 4**

ERMONT AMS 1

Stade Auguste Renoir, 20 rue du syndicat, Ermont  
ERMONT AMS 1 ; MERY-MERIEL CF 1 ; SARCELLES AAS 1 ; ST BRICE FC 2

**Centre n° 5**

ERAGNY AS FC 1

Stade de la butte, 79-99 rue de Pierrelaye, Eragny  
ERAGNY AS FC 1 ; PERSAN US 03 1 ; HERBLAY ES 2 ; SARCELLES AAS 2

**Centre n° 6**

Ent SSG/SOISY 1

Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien  
Ent SSG/SOISY 1 ; ST PRIX ES 2 ; FRANCONVILLE FC 1 ; GROSLAY FC 1

**Centre n° 7**

ARGENTEUIL FC 1

Stade du marais, 1 avenue de la glacière, 95100, Argenteuil  
ARGENTEUIL FC 1 ; Ent SSG/SOISY 2 ; ADAMOIS OL 1 ; ST BRICE FC 1

**Centre n° 8**

FOSES FU 1

Stade Auguste Delaune, rue du grand Tremblay, Fosses  
FOSES FU 1 ; Ent BEAMONT-MOURS ; CORMEILLAIS ACS 1 ; GARGES LES GONESSES FC 1





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 02 DÉCEMBRE 2024

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Duclos – Gondel - Vernet

Excusés : MM. Renault (Cda) – Konté (Comité)

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

## COMMUNIQUÉ

### *POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





## CONFIRMATION DE GYMNASES

En raison d'un dysfonctionnement informatique du logiciel Fédéral, empêchant l'affichage du lieu des matchs, la commission futsal vous informe de l'adresse du gymnase des 2 clubs ci-dessous :

**Pierrelaye FC** : Gymnase Micheline Ostermeyer, 90 rue de Malassis, 95480 Pierrelaye – **le vendredi à 21H00**

**Sem Nome FC** : Gymnase Daubigny, rue Pierre Bérégovoy, 95430 Auvers S/OISE – **le samedi à 18H00**

## COURRIERS CLUBS

**Avicenne Asc** : Mail du 29-11-24

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre du 04-12 contre Osny United.

Rencontre n° **28913505** : le mercredi 04-12 à 20H30.

Accord de la commission.

**Pierrelaye Fc** : Mail du 01-12-24

Pris note du forfait général de votre équipe 2 en championnat D2 Poule A

**Garges Djibson Asc** : Mail du 03-12-24

Pris note de l'indisponibilité du gymnase pour la rencontre U14 contre FC VLB le dimanche 01-12-24.

La commission remet la rencontre au dimanche 12-01-25

## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

### COUPE COMITÉ SENIORS

Match n° **29955581** : Attainville Fc 2 / Afs Vauréal 2 du 30-11-24

### CRITÉRIUM U12

Match n° **29941280** : Asf Argenteuil 22 / Sportifs de Garges 21 du 01-12-24

## NON-ENVOI FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS

### CRITÉRIUM U12

Match n° **29763947** : Garges Djibson Asc 21 / Asf Argenteuil 21 du 17-11-24

Match perdu par pénalité aux 2 équipes.

Garges Djibson Asc 21 : **0 But**

Asf Argenteuil 21 : **0 But**

Garges Djibson Asc 21 : **Amende 52€**



**1<sup>er</sup> FORFAIT NON AVISÉ****CRITÉRIUM U12**

**Match n° 29763951** : Avicenne Asc 22 / Persanaise Cfj 22 du 01-12-24

Lecture de la Fmi, absence de l'équipe de Persanaise Cfj 22

Avicenne Asc 22 : **5 Buts**

Persanaise Cfj 22 : **0 But**

Persanaise Cfj 22 : **Amende 15€**

**2<sup>ème</sup> FORFAIT NON AVISÉ****CRITÉRIUM U12**

**Match n° 29763949** : Attainville Fc 21 / Avicenne Asc 21 du 30-11-24

Lecture de la Fmi, absence de l'équipe de Avicenne Asc 21

Attainville Futsal C 21 : **5 Buts**

Avicenne Asc 21 : **0 But**

Avicenne Asc 21 : **Amende 25€**

**FORFAIT COUPE****1/8 COUPE COMTÉ SENIOR**

**Match n° 29955586** : Parmain Futsal As 2 / Goussainville Fc 2 du 29-11-24

Lecture de la feuille de match. Absence de l'équipe de Goussainville Fc 2

L'équipe de Parmain Futsal As 2 est qualifiée pour le tour suivant.

Goussainville Fc 2 : **Amende : 115€**

**Match n° 29955579** : Garges Djibson Asc 3 / Pierrelaye Fc 2 du 01-12-24

Lecture de la feuille de match. Absence de l'équipe de Pierrelaye Fc 2

L'équipe de Garges Djibson Asc 3 est qualifiée pour le tour suivant.

Pierrelaye Fc 2 : **Amende : 115€**

**FORFAIT GÉNÉRAL****SENIOR D2**

**Pierrelaye Fc 2** : Forfait général de votre équipe en championnat D2 Poule A

Pierrelaye Fc : **Amende : 110€**





## MATCH REMIS

### CRITÉRIUM U14

Match n° 29764202 : Garges Djibson Asc 21 / FC VLB 21 : le dimanche 12-01-25 à 12H30

## COUPE CVO FUTSAL

### TIRAGE du TOUR de CADRAGE

Les rencontres du 1<sup>er</sup> tour auront lieu :  
Semaine 50 du 09-12 au 15-12-24

#### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	30023384	GOUSSAINVILLE FC 1	COMBO FUTSAL 1	Le Samedi 14-12 à 14H30
2	30023385	MONTIGNY LVBD 1	MONTMAGNY ASFS 1	Le Samedi 14-12 à 19H15
3	30023386	FOOT INDOOR LOISIR 1	DEUIL-ENGHIEN FC 1	Le Samedi 14-12 à 12H30
4	30023387	PARMAIN FUTSAL AS 1	OSNY UNITED 1	Le vendredi 13-12 à 21H00

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes du tirage :

Asf Argenteuil - Bezons Futsal Club - Sportifs de Garges

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes du tirage :

Afs Vauréal - Avicenne Asc – Attainville Futsal C - Eaubonne Csm – Garges Djibson Asc 2 – Marcouville City Cpa 2 - Montmorency Futsal

Les équipes suivantes sont exemptes du tirage :

Arnouville Usc – Bezons SC

#### Arbitrage

*Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.*

#### Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire. la commission et la CDA.





## PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

**Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.**

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

### 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

#### PLATEAUX U8 des 30-11 et 01-12-24

**Garges Djibson Asc** : 1<sup>er</sup> appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 30-11-24.

**Asf Argenteuil** : 1<sup>er</sup> appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 01-12-24.

### 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

#### PLATEAUX U10 des 23 et 24-11-24

**Garges Djibson Asc** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 23-11-24.

### 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

#### PLATEAUX U10 des 23 et 24-11-24

**Futsal Club VLB** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U10 du 23-11-24 à Garges Djibson.

### 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

#### PLATEAU U8 du 17-11-24

**Garges Djibson Asc** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 17-11-24 à Sportifs de Garges





## PLATEAUX FUTSAL U10

Modification plateaux U10 : ajout d'un 4ème centre à Ermont Ams

Plateau N°4 - Week-end des 07 et 08 Décembre 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
<b>Samedi 07 Décembre 2024 (Coup d'envoi à 09h30)</b>			
<b>Ermont Ams</b>	<b>Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont</b>	<b>5</b>	<b>Ermont Ams (1&amp;2) Garges Djibson Asc 1 Persanaise Cfj (3&amp;4)</b>
<b>Samedi 07 Décembre 2024 (Coup d'envoi à 16h00)</b>			
<b>Paris CDG</b>	<b>Gymnase Maurice Bacquet 11 Avenue Albert Sarrault 95190 Goussainville</b>	<b>5</b>	<b>Paris CDG (1&amp;2) Attainville Futsal 1 Avicenne Asc (1&amp;2)</b>
<b>Dimanche 08 Décembre 2024 (Coup d'envoi à 10h00)</b>			
<b>Les Sportifs de Garges</b>	<b>Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse</b>	<b>5</b>	<b>Les Sportifs de Garges (1&amp;2) Avicenne Asc 3 Afs Vauréal 1 FC VLB 1</b>
<b>Dimanche 08 Décembre 2024 (Coup d'envoi à 12h00)</b>			
<b>AsF Argenteuil</b>	<b>Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil</b>	<b>5</b>	<b>Asf Argenteuil (1-2&amp;3) Persanaise Cfj (1&amp;2)</b>

La commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U10 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

- ✓ Week-end des 18 et 19-01-25





## PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°4 - Week-end des 14 et 15 Décembre 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
<b>Samedi 14 Décembre 2024 (coup d'envoi à 09h30)</b>			
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	8	Futsal Club VLB 1 AsF Argenteuil (1 - 2 & 3) Garges Djibson Asc 1 Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (1 & 2)
<b>Dimanche 15 Décembre 2024 (coup d'envoi à 10h30)</b>			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	8	Afs Vauréal 1 Persanaise Cfj (3 & 4) Avicenne Asc (1 - 2 & 3) Ermont Ams (1&2)

La Commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U7 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

- ✓ Week-end des 25 et 26-01-25

*Prochaine Réunion lundi 16-12-24 à 18H30*





# COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 03 DÉCEMBRE 2024

**Présents** : MM. Lacour – Plassart – Letellier.

## FORMATION

La CDIF organise une formation

“Accompagner une équipe de football U6 à U11”

SAMEDI 07 DÉCEMBRE AU DVOF

DE 08H00 À 12H00

### Objectifs du module

- Connaître le rôle dévolu à un accompagnateur d'équipe et en assurer les missions
- Maîtriser les étapes de l'organisation des rencontres (logistique, sécurité...)
- S'initier aux lois du jeu spécifiques à la pratique des enfants

Consulter la fiche pédagogique : [lire](#)

### Coût de la formation

- Gratuite pour les licenciés du Val-d'Oise

### Modalités d'inscription

- Pour vous inscrire, il vous suffit de cliquer sur le lien suivant : <https://maformation.fff.fr/formation/149-accompagner-une-equipe-de-football-u6-a-u11.html>
- Ensuite vous devez sélectionner « centre de gestion Ligue de Paris »- « District du Val d'Oise »- “Lieu : Baillet en France”
- Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez appeler au 01.34.08.33.06 ou écrire à [mtagliana@district-foot95.fff.fr](mailto:mtagliana@district-foot95.fff.fr)





## FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)**

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

### FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !





## FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

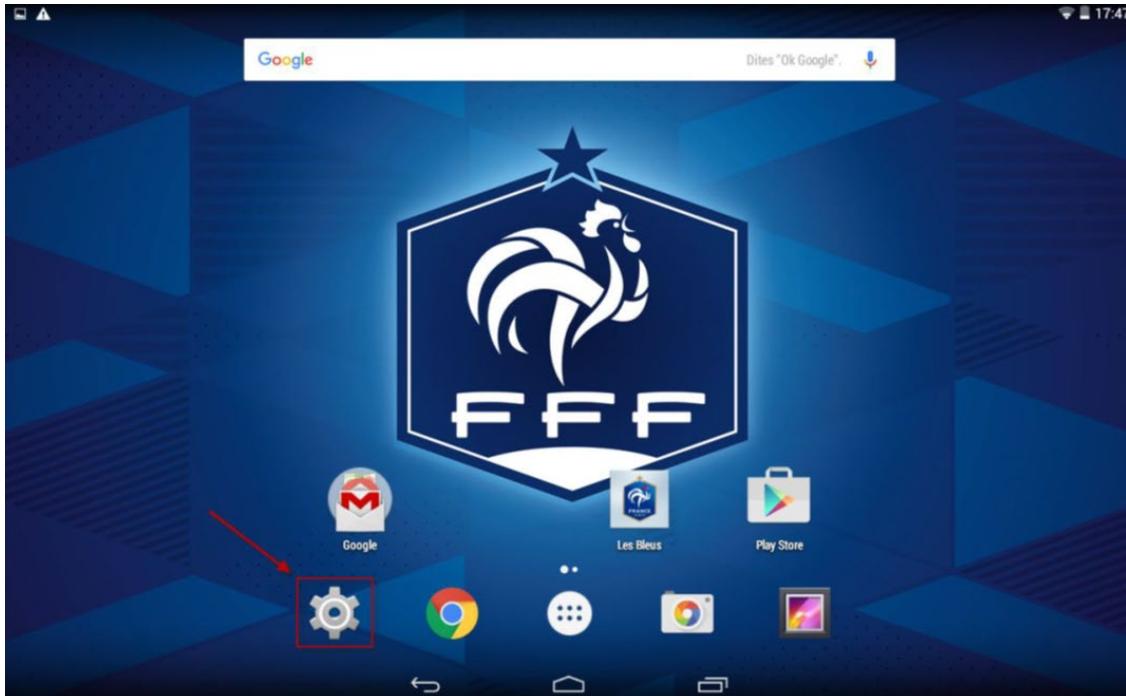
## Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

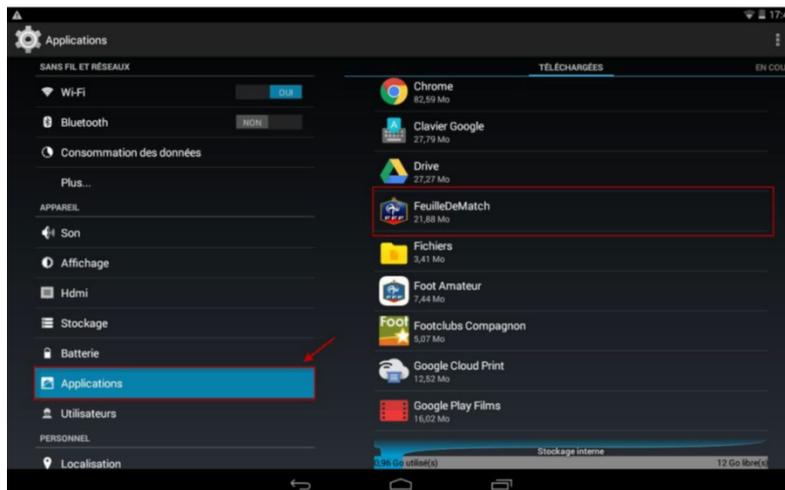
3-Fermer l'application

[🔗 Allez dans paramètres de la tablette.](#)

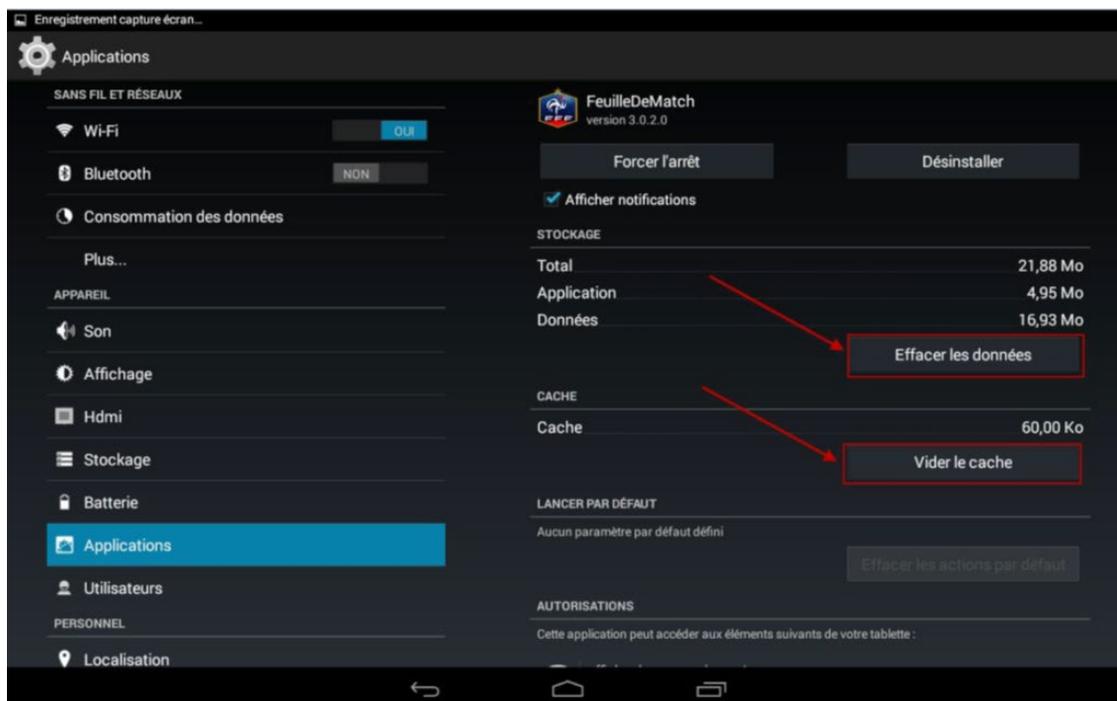




☞ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☞ Effacer les données et vider le cache



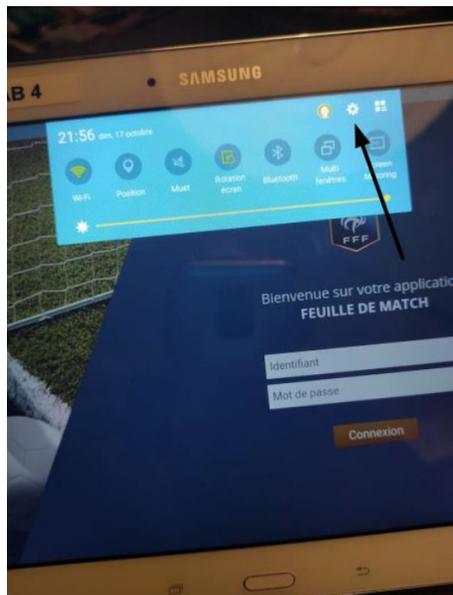
☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.



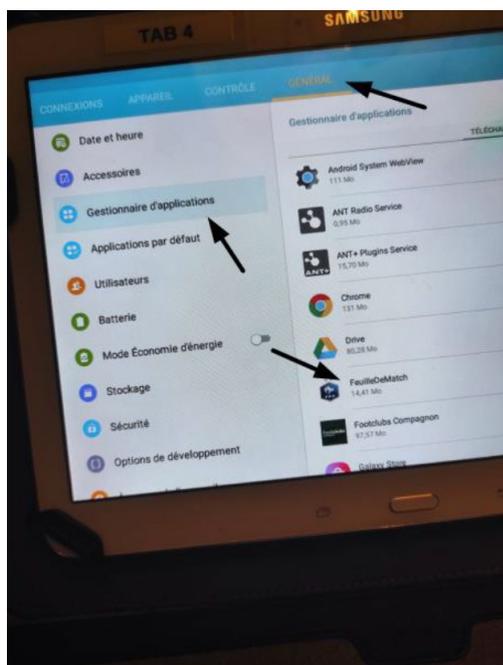


## AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.

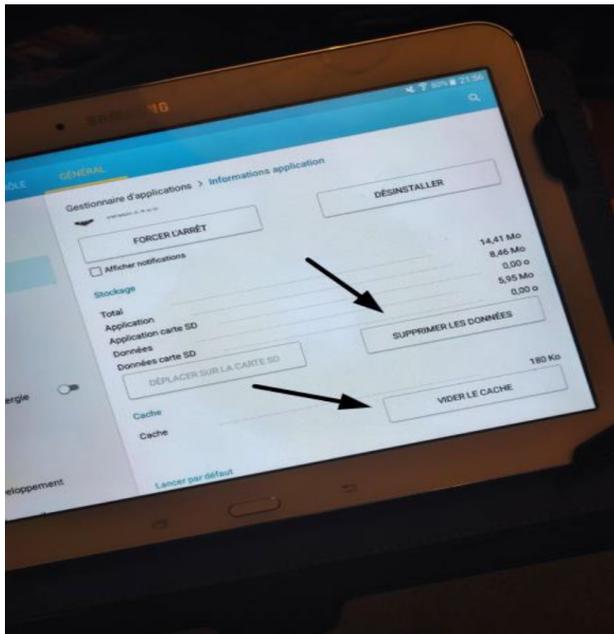


☞ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





☑ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres  
La récupération se termine en quelques secondes.

## RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 03 DECEMBRE 2024

Présents : MM. Febvay- Lacour – Da Mata – Plassart- Gomès- Letellier.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## SECURITÉ

### Article 3.4

#### LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

#### **Ville de FOSSES : NNI 952500101.**

La CDTIS 95 a pris contact avec le propriétaire du Stade Auguste DELAUNE et à demander les documents nécessaires au classement de cette installation.

#### **Ville de LE THILLAY : NNI 956120102**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a repris contact avec la mairie pour obtenir les documents nécessaires au classement de l'installation.

#### **Ville de PIERRELAYE : NNI 954880101**

La CDTIS 95 a pris contact avec le propriétaire du Stade Auguste DELAUNE et à demander les documents nécessaires au classement de cette installation.





**Ville de PERSAN : NNI 954870201**

M. GOMES de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 02 décembre 2024 à 20h00 au Stade ODINOT 1, rue Etienne DOLLET pour confirmation de classement de l'éclairage..

**Ville de BEZONS : NNI 950639902**

M. LACOUR et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplaceront le mercredi 04 décembre 2024 à 14h00 au Gymnase Jean MOULIN, rue Francis DE PRESSENSE pour classement de l'installation.

**Réponse à un club :**

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

**La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.**

Remerciements.

**RAPPEL**

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.





# DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PROCÈS-VERBAL DU 05 DECEMBRE 2024

## DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 07 et 08 décembre 2024

Match

28941146	U14	D1	SG	Goussainville Fc 21	Argenteuil Rc 22
----------	-----	----	----	---------------------	------------------

Délégué: FEBVAY Christian

Match

28947058	U18	D1	SG	Cormeillais acs 1	Argenteuil fc 1
----------	-----	----	----	-------------------	-----------------

Délégué: NUISSIER Gerald

Match

28947059	U18	D1	SG	Ecouen fc 1	Adamois o. 1
----------	-----	----	----	-------------	--------------

Délégué: CORON Jean Paul

Match

28947060	U18	D1	SG	St brice fc 2	Soisy andilly margen 1
----------	-----	----	----	---------------	------------------------

Délégué: FEBVAY Christian

Match

28947061	U18	D1	SG	Marly la ville es 1	Goussainville fc 1
----------	-----	----	----	---------------------	--------------------

Délégué: BAILLIEZ Michel

Match

28947062	U18	D1	SG	Garges Gonesse fcm 1	Ermont comme 1
----------	-----	----	----	----------------------	----------------

Délégué: OUANFOUF Djillali

Match

28947063	U18	D1	SG	Rc argenteuil 2	St prix es 1
----------	-----	----	----	-----------------	--------------

Délégué: PAUMIER Thierry

Match

28351923	Sen	D1	SG	Jouy le moutier fc 1	Goussainville fc 1
----------	-----	----	----	----------------------	--------------------

Délégué: GAUVIN Christophe

Match

28351924	Sen	D1	SG	Taverne Cosmo 1	Cormeillais acs 1
----------	-----	----	----	-----------------	-------------------

Délégué: PEZIERE Pascal

Match

28351925	Sen	D1	SG	St brice fc 2	Persan us 1
----------	-----	----	----	---------------	-------------

Délégué: CALVE Philippe

Match

28351926	Sen	D1	SG	Osny FC 1	St Leu 95 FC 2
----------	-----	----	----	-----------	----------------

Délégué: ZAMI Beatrice

Match

28351927	Sen	D1	SG	Champagne 95 sfc 1	Gonesse rc 1
----------	-----	----	----	--------------------	--------------

Délégué: LACOUR Jean Pierre

Match

28351928	Sen	D1	SG	Bezons U. Sec. Om. 1	Écouen Fc 1
----------	-----	----	----	----------------------	-------------

Délégué: VALETTE Laurent

